



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 décembre 2013, le règlement suivant a été adopté:

- Le règlement 2013-243 modifiant le règlement 2012-204 concernant la circulation des véhicules routiers

Ce règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, soit le 2 avril 2014, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 28 janvier 2014

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **28 janvier 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **28 janvier 2014**

.....  
*Pierre Rondeau*